

Je conseille au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de visiter une région où la proportion de médecins par rapport aux malades est si élevée qu'elle dépasse même le chiffre d'un médecin pour plus de 2,000 malades donné par le député de Simcoe-Est pour l'ensemble du pays.

Le ministre m'a déçu en ne parlant pas plus longtemps. D'ordinaire, il est concis et très logique, mais à propos de cette importante mesure législative—c'est la première fois que je puis parler ainsi d'un député de l'autre côté—il a été trop bref. J'ignore si son laconisme tenait à sa déception de ne pouvoir parler au moment où certains députés étaient présents, ou à des problèmes liés à l'intimité sacrée de la réunion secrète ou du cabinet, car on ne sait jamais ce qui se passe dans ces réunions ni au cabinet, même en lisant les journaux et Peter Newman. Le fait est que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a été étrangement bref, même s'il a eu l'élégance de ne pas tomber dans des longueurs.

D'habitude, mes discours sont brefs, mais ce soir, je m'étendrai un peu plus sur ce très important sujet que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui, à titre de député, a servi de conseiller au premier ministre, tant au pouvoir que dans l'opposition, durant les années sombres d'un passé assez proche. Ces années sombres peuvent revenir si le gouvernement continue d'imposer ce bill à la population, sans égard à l'opinion des citoyens des couches inférieures qui appartiennent à la région dont vient le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et s'il continue de s'en remettre aux professeurs et aux fonctionnaires retraités qui influencent les députés de l'autre côté.

Je traiterais maintenant du fédéralisme coopératif, dont nous avons tant entendu parler depuis deux ou trois ans. Je parlerais du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ainsi que du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et du ministre des Finances, non pas parce qu'ils engageront un débat, comme l'a fait le député de Peterborough, mais parce qu'ils ne s'opposeraient pas trop à mes idées. Je demanderais au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui, lorsqu'il était dans sa tour d'ivoire, conseillait le premier ministre actuel—malheureusement, un trop grand nombre de députés de l'autre côté restent encore dans leur tour d'ivoire—comment il pourrait concilier le caractère obligatoire de cette mesure avec

la formule adoptée dans le cas de l'assurance-hospitalisation.

Si je comprends bien, MM. St-Laurent et Mackenzie King avaient une recette. Le problème qui se pose en politique, aujourd'hui, découle en partie de l'absence d'une ligne de démarcation, de sorte que les règlements, les traditions et les préceptes politiques d'autrefois ont été mis au rancart. Mackenzie King, St-Laurent et maintenant M. Pearson ont tous appuyé l'idéal de fédéralisme coopératif qu'on est maintenant en train de rejeter. J'estime que lorsqu'il s'agissait d'assurance-hospitalisation, sujet connexe, le régime ne devait entrer en vigueur que si la moitié de la population des provinces y était favorable.

**Une voix:** Vous avez tort.

**M. Nowlan:** Le député de Winnipeg-Nord-Centre pourrait peut-être rectifier mes dires, mais il me semble que cette condition était un principe fondamental s'appliquant au Québec et à l'Ontario, les deux plus grandes provinces du Canada. Le député de Lotbinière (M. Choquette), je crois, qui semble avoir des problèmes concernant la partie inférieure de sa tête—ce qui est extraordinaire, car cette partie de son anatomie fonctionne en général très bien—devrait être intéressé, car le Québec et l'Ontario sont nos deux plus grandes provinces; et pourtant il faut leur faire avaler de force ce régime qui met en cause des problèmes de leur ressort.

Je suis d'accord avec le député de Kamloops (M. Fulton) qui, dans son discours sur la résolution, a déclaré que le gouvernement est en train d'établir un précédent par la façon dont il traite cette mesure législative pour ce qui est des principes directeurs dans l'enseignement. Nous savons tous que l'enseignement est un sujet sacré, et nous n'allons pas le discuter maintenant; mais le principe est le même dans les deux cas. Si notre politique ne s'appuie pas sur des principes, le pays continuera de se détacher du gouvernement jusqu'à favoriser les députés de ce côté-ci de la Chambre.

Ils seraient malavisés de suivre ce précepte. Mais quant aux principes des deux grands partis, on est vraiment déçu de ce côté-ci de la Chambre, même en tenant compte des nombreux chahuts de l'opposition. Je ne suis pas d'accord avec certaines déclarations du député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), mais il a su, au cours des dernières années, prédire bien des choses. Le député de Wellington-Sud (M. Hales) a fait hier soir un discours concernant les principes mis en cause dans cette mesure législative, et j'estime, monsieur l'Orateur, qu'il est temps que nous revenions aux principes. Cela